



Commune d'Ayn

1B place de l'église

Chef-Lieu

73470 AYN

Tel : 09 62 58 75 66

Courriel : secretariat@ayn.fr

Extrait du registre des arrêtés du
maire

Arrêté n° 2025-07-17-01

CADRE D'EMPLOIS des
ADJOINTS ADMINISTRATIF TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de
Adjoint administratif principal de 2^e classe

Année 2025

Le Maire de Ayn

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu la délibération n°6 du 26 juin 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°2021-12-23-01 en date du 23 décembre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRÊTE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Jennifer JAMET	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe Par examen professionnel	1	23 juillet 2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : La secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Ayn le 17 juillet 2025

Le Maire,

Frédéric TOUIHRAT

